

Jean LASSALLE
Député des Pyrénées-Atlantiques

Maire de Lourdios-Ichère
Conseiller Général de la Vallée d'Aspe
Président de l'Association Départementale des Elus de Montagne
Président de l'Association des Populations des Montagnes du Monde

OLORON-SAINTE-MARIE, le 30 octobre 2009

Monsieur Gilles PERRON
Directeur du Parc National des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV Septembre
65000 TARBES

REF : JL/CM N° 09.2499

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu m'adresser le compte-rendu de la dernière réunion du soit disant Conseil d'Administration du nouveau Parc National des Pyrénées et je vous en remercie.

Bien que forgé par plus de 30 ans de vie publique, je n'en suis pas moins resté abasourdi par la désinvolture et le mépris affichés à l'égard des élus. Certes, mon propos ne s'adresse pas particulièrement à vous, mais comme vous constituez l'autorité qui me l'a adressé, il faut bien que je réponde à quelqu'un.

Il faut vraiment que notre État soit très atteint jusque dans ses plus hauts sommets pour, passant outre les appels solennels, les tentatives de discussions, l'immense travail d'explication et de sensibilisation auxquels nous nous sommes livrés durant ces derniers mois, autoriser la tenue du « *vaudeville* » dont vous me narrez jusque dans les détails, les moindres faits.

.../...

Que l'absence de 6 élus sur 8 des Pyrénées-Atlantiques puisse permettre de déclarer sans réserve : « *le quorum est atteint ...* » dénote du respect et de la reconnaissance désormais portés aux élus du peuple et aux territoires qu'ils représentent encore de plein droit. Je me permets de vous rappeler que les nouvelles lois territoriales n'ont pas encore été débattues au parlement. Au vu de l'utilisation faite de la loi sur les parcs nationaux, on peut se faire une idée assez précise de ce qui nous attend et du retour en force de l'État dans notre organisation territoriale. Ce n'est pas forcément là que nous avons le plus besoin d'État. C'est dans les services publics chargés de veiller à l'égalité des chances sur tous les points du territoire où il continu à se désengager jusqu'à la caricature. Comprenez qui pourra.

Qu'on se livre à une exégèse surréaliste sur la qualité de ceux que l'on reconnaît comme officiellement démissionnaires et de ceux dont je fais partie, à qui on ne reconnaît même pas ce droit, montre tout de même l'embarras dans lequel vous vous trouvez.

Faut-il que vous soyez gêné pour que la « *déclaration solennelle* » des 6 élus démissionnaires soit généreusement transmise par Madame la Préfète, telle une « *patate chaude* » au nouveau Président-caution et que ce dernier la réduise à « *la déclaration du député* » et au rang de « *polémiques stériles et dépassées* ».

Je note toutefois que les rédacteurs se sont crus obligés de consacrer deux pages à rendre compte d'une affaire qui à leurs yeux n'a aucune importance ou mieux, n'existe pas. Un peu tout de même, puisque Madame la Préfète se dit disposée à réorganiser des élections lorsque les élus des Pyrénées-Atlantiques y seront prêts. Sous entendu lorsqu'ils se seront rendus à la loi du plus fort. Heureusement, que la présentation de la loi et de son décret dégouline de « *transparence* », de « *libre concertation démocratique* », de « *libre adhésion* ».

Passes encore le fait que l'État ait coopté à la présidence de ce Conseil d'Administration-croupion un homme qui s'embarrasse peu de l'avis de ses pairs. Mais l'État aura propulsé à la présidence un homme qui a subi un revers sans appel à la dernière consultation du suffrage universel dans la plus importante commune de nos vallées.

C'est certainement sans importance puisque le décret vous cite à plus de trente reprises, tandis que le Président ne l'est pas une seule fois. On aura toutefois pris soin de déclarer que la « *rédaction de la charte sera placée sous sa responsabilité* »... Peut-être pour tenter de relever son image, mais surtout parce qu'il s'agit là de sa seule utilité : Le Président-caution. Dans tous les cas, cela montre bien le double langage permanent utilisé par les promoteurs du nouveau Parc entre ce qui est écrit dans les textes, lois et décrets, et ce qui est mis en application au Conseil d'Administration à Tarbes ou ce qui est expliqué dans « *Empreinte* » par exemple.

Le Président-caution est avant tout coopté par l'État, ce qui en dit long sur la liberté d'action dont il bénéficiera.

Là où le bât blesse, c'est lorsque Madame la Préfète déclare que « *le Parc National est inchangé* ». Une simple lecture de l'article 1^{er} du décret du 15 avril dernier aurait évité d'exprimer une telle contre vérité. Il n'est même pas utile de comparer cette lecture à l'article 1^{er} du décret fondateur du Parc National des Pyrénées Occidentales du 23 mars 1967. Je comprends mieux comment Madame la Préfète a pu s'exclamer à l'issue de cette inoubliable réunion qu'il s'agissait « *d'un moment historique* ». Cette haute appréciation révèle les sommets auxquels se situe l'histoire de nos jours.

Il n'est finalement pas étonnant, que quelques jours seulement après l'installation de cette retentissante assemblée, un troisième arrêté (déjà...) soit promulgué aux seules fins d'éliminer la représentante de la profession agricole des Hautes-Pyrénées. Le résultat étant acquis, elle l'a cautionné par sa présence. Après, pourquoi se gêner ? Le Parc n'a plus besoin d'elle, bien au contraire.

Cette bien sombre première réunion ne manquera pas d'éclairer ceux qui sont déjà « passés à la casserole » ou ceux qui s'appêtent à « y passer ».

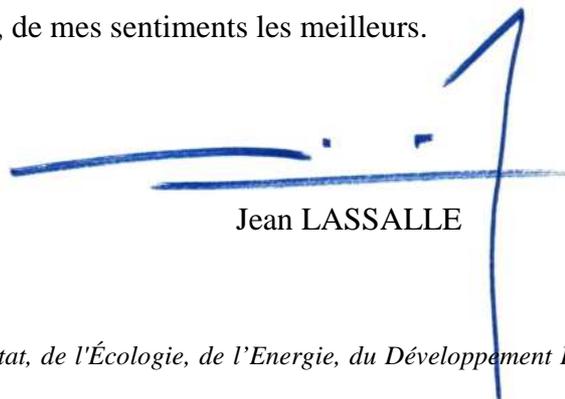
Vous poussez le bouchon jusqu'à organiser le lundi 2 novembre une réunion « *d'information* » et de « *formation* » sur la loi et le décret. N'aurait-il pas fallu le faire avant ? Oui bien sûr, l'approche la plus élémentaire de la démocratie l'imposait. Mais n'était ce pas là courir le terrible risque de voir les pyrénéens ouvrir les yeux trop tôt sur l'imposture. Maintenant, avec le Conseil-croupion et le Président-caution on ne court plus, en principe, aucun risque.

Je voudrais vous dire combien je me sens blessé et attristé en tant que Député de la nation et ancien Président du Parc National des Pyrénées qui ait donné, avec mes amis, 10 ans de ma vie à pacifier et réconcilier le Parc National et les pyrénéens. La lecture des comptes-rendus, très précis de l'époque, peut en attester.

Tout ça pour en arriver là.

Oui, je veux vous dire que je ne me reconnais absolument plus dans ce nouveau Parc National des Pyrénées et que je ne m'y reconnaitrai jamais.

Je vous assure, Monsieur le Directeur, de mes sentiments les meilleurs.



Jean LASSALLE

Copie adressée à :

- Monsieur Jean-Louis BORLOO, Ministre d'Etat, de l'Écologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
- Monsieur Dominique BUR, Préfet de Région Midi-Pyrénées, Préfet du Comité de Massif
- Madame Isabelle DEBAISIEUX, Préfète des Hautes-Pyrénées, Coordonnatrice du Parc National des Pyrénées
- Monsieur Philippe REY, Préfet des Pyrénées Atlantiques
- Monsieur le Commissaire à l'Aménagement des Pyrénées
- Monsieur Philippe JAMET, Sous-Préfet d'Oloron-Sainte-Marie
- Madame Nadine DELATTRE, Sous-Préfète de Bagnères de Bigorre,
- Madame Hélène ROULAND-BOYER, Sous-Préfète d'Argelès-Gazost,
- Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional d'Aquitaine
- Monsieur Martin MALVY, Président du Conseil Régional de Midi Pyrénées
- Monsieur Jean CASTAINGS, Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques
- Madame Josette DURRIEU, Présidente du Conseil Général des Hautes-Pyrénées
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration du Parc National des Pyrénées,